

Groupe de travail «Pêche Illégal, Non déclarée et Non réglementée (INN)

25 septembre 2020

Durée: 1h30

- Connexion des membres aux plateformes de réunion: 15 min avant;

1. Élection d'un président et d'un vice-président du groupe de travail;

2. Évaluation du plan de travail 2019/20:

(Définir les problèmes et les délais, à traiter par le groupe de travail avant le fin novembre)

i. Mesures proposées pour combattre la pêche INN;

ii. Mesures proposées pour promouvoir l'achat de produits de la mer à la pêche professionnelle légale;

iii. Promouvoir des mesures pour dissocier la pêche de subsistance de la pêche INN.

3. Établir des lignes directrices pour l'élaboration du plan de travail 2020/21, à envoyer à la Commission Européenne;

4. Autres questions;

- Fin